



**Les amis de l'Eglise St Just
de FONTAINES**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 MARS 2018

L'assemblée générale ordinaire de l'association « Les Amis de l'église Saint Just de Fontaines en Saône et Loire » se tient le vendredi 9 mars 2018 au soir, dans la salle « l'Espace Jeunes » de la mairie de Fontaines.

Vingt huit adhérents sont présents, vingt-cinq sont représentés. Le quorum statutaire du cinquième des membres de l'association est atteint.

Le Président, Gérard DAUPHIN, ouvre la séance à 20 heures. Il souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée générale et les remercie de leur présence. Il adresse aussi ses remerciements à M. Jean-Claude GRESS, Maire de Fontaines, pour avoir répondu à son invitation. Les points de l'ordre du jour sont examinés dans l'ordre de leur inscription.

I- Rapport moral

Le président observe que cette assemblée générale est la seconde depuis la création de l'association en octobre 2015. L'année 2017 a été celle de sa montée en puissance. Il en rappelle l'objet social: assurer sur le long terme la pérennité de cet édifice d'une grande valeur patrimoniale et historique, d'une part, en veillant sur son intégrité physique et, d'autre part, en le valorisant en tant que monument historique.

Il insiste sur les valeurs de l'association : l'indépendance et le désintéressement. Son fonctionnement repose exclusivement sur le bénévolat et les cotisations de ses adhérents. Pour assurer la continuité de ses activités, l'association doit donc compter sur leur confiance et la constance de leur engagement.

Comme l'année précédente, le président se félicite de l'activité du conseil d'administration. Ses membres, ont continué à beaucoup travailler. Le fonctionnement de l'association a été assuré conformément à la législation et aux statuts.

Parallèlement, épaulés par des adhérents bénévoles, ils ont mis en œuvre les deux orientations validées par l'AG du 31 mars 2017 :

- animation de la souscription publique lancée par la commune de Fontaines (organisation d'une réunion publique fin septembre pour préparer la campagne de souscription de fin d'année, marquée par les interventions de M. Guy BEDEL, délégué régional de la Fondation du Patrimoine et M. Gil FRAISSE, architecte du patrimoine ; tenue de 3 permanences en novembre et décembre à l'intention des souscripteurs).
- poursuite des actions engagées afin de rendre l'église au public et de développer sa vocation culturelle (Journées mensuelles d'ouverture de l'église au public et visites guidées; participation aux Journées européennes du Patrimoine, organisation d'événements : concerts, conférence...). Les sommes collectées ont permis à l'association de contribuer à la souscription en 2017.

Le président félicite les membres du conseil d'administration et les bénévoles qui les accompagnent, pour leur l'engagement et leur disponibilité.



Les amis de l'Eglise St Just de FONTAINES

Il exprime aussi sa gratitude à toutes les personnes qui, à un titre ou un autre, ont apporté un soutien aux actions de l'association. Il remercie tout particulièrement Nathan MIERDL, jeune violoniste virtuose, ayant des attaches dans la commune, qui a mis gracieusement son grand talent au service de l'association, contribuant ainsi au succès de la programmation musicale de cette dernière.

In fine le président rappelle l'insuffisance du nombre des bénévoles et conclut son rapport par un appel insistant aux bonnes volontés.

II - Rapport d'activité

Ce rapport est présenté par le secrétaire de l'association, Thierry DARLEY. Il précise qu'en 2017, le conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises. Outre les délibérations, c'est dans ce cadre que se fixent et se préparent les événements et animations.

Il rappelle ceux de l'année 2017:

- le 9 juin à 20h dans l'église St Just, conférence donnée bénévolement par Jean-Pierre SOTTY sur la controverse monastique qui, au XIIème siècle, a opposé Cîteaux à Cluny ;
- le 1^{er} juillet, Nuit des églises : ouverture de l'édifice au public, visites et animation musicale ;
- les dimanches 6 août, 3 septembre et 5 octobre, journées « Portes ouvertes » ;
- les 16 et 17 septembre, participation aux Journées européennes du Patrimoine : ouverture de l'église, accueil du public, visites guidées. A 16h30, récital donné gratuitement par Nathan MIERDL.
- le 29 septembre au soir, réunion publique (précitée) sur les travaux de l'église à la salle St Hilaire.
- le 15 octobre à 17h30, nouveau concert dans l'église, donné par Nathan MIERDL et le Quatuor Hypérion.

Il achève son rapport en adressant ses vifs remerciements aux bénévoles et aux personnes dévouées, sans lesquelles ces événements n'auraient pu avoir lieu.

Soumis au vote, le rapport moral et le rapport d'activité sont adoptés à l'unanimité.

III - Rapport financier

Le trésorier, Laurent DEMOURON, présente ensuite le rapport financier de l'exercice comptable 2017. Il détaille le compte de résultat en précisant ses principaux postes de recettes et de dépenses. Les recettes s'élèvent à 2355 € (dont 519€ de cotisations et 1665€ au titre de la participation du public aux événements). Quant aux charges, elles représentent 1219€, pour l'essentiel les dépenses de fonctionnement de l'association et celles exposées à l'occasion des événements (défraiements des artistes, assurance, cotisations SACEM, forfait église).

Ce second exercice dégage donc un excédent de 1236 € qui conforte la situation financière de l'association. Sur ses disponibilités, ont été prélevés les 500€ du don effectué par l'association en 2017.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité et les comptes 2017 approuvés.



**Les amis de l'Eglise St Just
de FONTAINES**

IV Rapport d'orientation

Le président propose à l'assemblée générale de poursuivre en 2018 les actions engagées en 2017. En effet les priorités restent identiques:

1/ S'agissant de l'animation de la souscription publique, il rappelle l'incertitude qui prévalait jusque fin 2017 concernant le phasage du programme de travaux et la date probable d'ouverture du chantier. Cette incertitude pouvait décourager les souscripteurs potentiels. La DRAC a finalement rendu à la mi-décembre un avis favorable sur les conclusions de la mission diagnostique du maître d'œuvre et ses préconisations. Par ailleurs le maître d'ouvrage a décidé de réaliser les travaux en deux tranches, la première devant être lancée au 1^{er} trimestre 2019. Cette date apparaît lointaine alors que certains désordres (dégradation accélérée de la voûte du chœur) rendent très urgente la réalisation de travaux.

Pour autant le président estime qu'il ne faut pas perdre de temps car les délais administratifs sont « serrés ». Le dépôt de la demande de permis de construire n'est pas encore effectué; or la délivrance du permis conditionne l'examen par la DRAC de toute demande de subvention. Parallèlement c'est au mois de juin prochain que les services de l'Etat arrêteront la liste des subventions d'investissement à inscrire au projet de loi de finances pour 2019, soumis au vote du Parlement début septembre. Il ne faut pas manquer ce rendez-vous.

2/ Le président n'entend pas mettre en veilleuse l'objectif de l'association de rendre l'église au public et d'en faire un lieu d'animation culturelle. Le programme 2018 d'ouverture mensuelle au public est plus ambitieux que celui de 2017. Par ailleurs l'association envisage de participer de nouveau à la Nuit des églises et aux Journées européennes du Patrimoine. Enfin elle souhaite accroître en 2018 le nombre des événements dont elle prend l'initiative (conférences, concerts, autres spectacles ...) et qui lui permettent de collecter des fonds pour financer les travaux.

Le président s'inquiète cependant de la menace que peut représenter l'état du chœur pour ces animations, précisant qu'il a sollicité de la municipalité l'autorisation d'organiser un concert dans l'église le 8 avril prochain.

Mis au vote le rapport d'orientation est adopté à l'unanimité.

V – Fixation du montant de la cotisation annuelle et examen du budget prévisionnel 2018.

Le président propose que la cotisation soit maintenue à 10€, montant raisonnable. Puis il présente le projet de budget 2018 soulignant que celui-ci est établi en strict équilibre (500€ pour les recettes et les dépenses). Il précise qu'il a été construit sur la base d'une cotisation à 10€ et d'un effectif de cotisants de 50.

Sont votés à l'unanimité le maintien du montant antérieur de la cotisation et l'adoption du projet de budget prévisionnel.



**Les amis de l'Eglise St Just
de FONTAINES**

VI – Questions diverses

M. le Maire de Fontaines fait connaître son souhait de s'exprimer. Il indique que ses interlocuteurs de la DRAC ne lui ont jamais laissé espérer l'octroi d'une subvention avant le début 2019. Il ajoute que sa démarche a depuis le début été guidée par le souci de ne pas se mettre en porte à faux avec ce service.

Hervé GELIN fait part de sa démarche personnelle, concernant les infiltrations des eaux de pluie par la toiture de la partie du chœur de l'église, qui provoquent les dommages de l'enduit du plafond. Ces infiltrations contribuent depuis certainement plusieurs années à la pourriture de l'appui de la poutre centrale laquelle s'est affaissée de quelques centimètres, entraînant de ce fait l'affaissement de la toiture. Cette poutre doit être renforcée au plus vite pour éviter une dégradation totale, et une réparation même provisoire de la toiture doit suivre. Hervé GELIN dit que cela n'est pas urgent **mais très urgent**. Il estime que ces travaux font partie de l'entretien de l'édifice.

Par ailleurs M. le Maire insiste sur la nécessité de tenir compte des réalités. Il se déclare réticent à engager des travaux même provisoires sans un avis technique des hommes de l'art et met en garde contre les solutions par trop évidentes. Ainsi il récuse l'efficacité de celles proposées pour prévenir les chutes de matériau dans le chœur. En toute hypothèse, il considère prématuré d'ouvrir pour l'heure un nouveau chantier, compte tenu du nombre d'opérations en cours sur les bâtiments communaux.

Il attend aussi avec une certaine appréhension le retour du permis de construire pour savoir si la DRAC va ou non financer l'assainissement des abords de l'église, décision cruciale à ses yeux. Concernant la sécurité intérieure de l'église, M. le Maire s'engage à répondre rapidement au courrier de l'association.

M. Jean-Francois GERVAIS s'interroge sur les raisons pour lesquelles l'association n'a pas souscrit pour un montant plus important. Le président lui répond que dans le contexte actuel, il ne jugeait pas opportun d'accroître au delà la trésorerie de la Fondation du Patrimoine. Il est aussi répondu à sa question concernant le taux de la TVA.

M. Laurent DEMOURON se fait le porte-parole du Père DESSENDRE qui souhaite que la priorité soit donnée aux travaux du chœur.

L'assemblée générale est levée à 21h50. Les participants sont invités à partager le verre de l'amitié.

Le président,

Le secrétaire,

Gérard DAUPHIN

Thierry DARLEY